Département de la Seine-Maritime
Direction Générale Adjointe
Aménagement et Mobilités
Direction des Routes
Service Entretien du Patrimoine Routier

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Changement de câbles de précontrainte additionnelle du Pont de Brotonne

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	SEPR-202602121450
Date limite de remise des plis	**17/12/2026 à 10h00**

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

Acheteur

Département de la Seine-Maritime
Direction Générale Adjointe Aménagement et Mobilités
Direction des Routes - Service Entretien du Patrimoine Routier
Représentant : Le Président du Département de la Seine-Maritime
Adresse : Hôtel du Département
CS 56101
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX
Site internet : https://www.seinemaritime.fr/
Adresse du profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction des Routes du Département de la Seine-Maritime.
Le maître d'œuvre interne est Madame la Responsable du Service Entretien du Patrimoine Routier.

Description de la prestation

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Changement de câbles de précontrainte additionnelle du Pont de Brotonne.**

Codes CPV	Libellés CPV
44212120-6	Structures de pont
45221119-9	Travaux de rénovation de ponts
Code nomenclature interne	**Libellé**
00.10	Opération de travaux – Procédure non formalisée

Caractéristiques principales du contrat

Acheteur	Département de la Seine-Maritime
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées – Code de la commande publique).
Allotissement	Lot unique – impossible d'identifier des prestations distinctes.
Lieu d'exécution	Pont de Brotonne - Département de la Seine-Maritime
Durée	Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prendra fin à la réception sans réserve des travaux.
Délai d'exécution	12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux
Période de préparation	Il est fixé une période de préparation. Par dérogation aux articles 28.1 et 18.1.1 du CCAG travaux, cette période n'est pas comprise dans le délai d'exécution. Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG, sa durée est de 3 mois à compter de la notification du marché.
Pénalités de retard	Les pénalités sont prévues à l'articles 8.1 du CCAP
Variation des prix	Révisables

Nature des prix	Prix unitaires
Développement durable	Clauses et critères environnementaux et sociaux

Allotissement et structure de la consultation

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Insertion par l'activité économique

Ce marché fait l'objet d'une condition d'exécution relative à l'embauche de publics prioritaires détaillée dans l'article 6.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Cette condition d'exécution correspondra à 210 heures d'insertion minimum affectée à l'embauche de publics prioritaires. Si le volume d'heures proposé par le candidat est inférieur au nombre d'heures minimum exigé par le maitre d'ouvrage, son offre sera rejetée car irrégulière.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Modalités de retrait du dossier de consultation

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition gratuitement le dossier de consultation, sur le profil acheteur, à l'adresse suivante : https://www.mpe76.fr

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique (générique si possible) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) solution de base,
- L'acte d'engagement (AE) solution variante,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- Le bordereau des prix unitaires (BPU),
- Le détail estimatif (DE),
- L'AVP PRO et ses annexes,
- Le cadre du dossier technique comprenant le mémoire technique, le mémoire environnemental et le mémoire social,
- Le cadre de sous-détails des prix n°107, 107.1, 108, 109, 110, 113,114, 116, 203, 301, 301.1, 304 et 411,
- Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGC) et ses annexes,
- Le récépissé de visite,
- A06 Dossier_de_plans_contractuels _Pont-de-Brotonne-VARG.pdf,
- B01 DIAG,
- Le planning prévisionnel des travaux,

- Les documents facilitant la compréhension du dossier :
- Pont de Brotonne – Evaluation de la capacité portante résiduelle du VARG,
- Pont de Brotonne – VARG – Diagnostic des câbles de précontrainte extérieure - Synthèse des investigations réalisées sur les câbles.
- B05 Plans existants :
 - 336_504-A – VARG précontrainte des ames;pdf,
 - 336_507 D – VARG travées entre P2 et P9 préc trans des hourdis inf et sup.pdf
 - 336_521 – VARG travée entre P2 et P8 préc vert des âmes position des fils adhérents.pdf,
 - 336_714D – VARG tablier au droit des appuis P2 à P8 armatures planche 1.pdf,
 - 336_715C – VARG tablie au droit des appuis P2 à P8 armatures planche 2.pdf,
 - 336 _719A – VARG tablier houdis inf et buton armatures.pdf,
 - 336_721 – VARG âmespréfa gousset inf détail des armatures.pdf,
 - 975-412 – Viaduc d'accès R.G – Déviateur sur pile P3 – Armatures.PDF,
 - 975-413 – Viaduc d'accès R.G – Déviateurs sur piles P4.P5.P6.P7 – Armatures.PDF,
 - 975-414 – Viaduc d'accès R.G – Déviateur sur pile P8 – Armatures.PDF,
 - 975-415A – Viaduc d'accès R.G – Déviateur sur pile P9 – Armatures (indice A),
 - 975-418C - Viaduc d'accès R.G – Déviateurs sur piles P4 à P7 – Ancrages et scellements – Implantation et armatures.PDF,
 - 975-419B - Viaduc d'accès R.G – Déviateur sur pile P3 – Ancrages et scellements – Implantation et armatures.PDF,
 - 975-426 0 VARG, déviateurs sur piles, ancrage et scellements, additif aux plans 418 à 422.pdf,
 - 975-427 0 Additif aux plans 411 à 415 et 431 à 433.pdf.
- B06 Rapport suivi évènement :
 - 25P1648 – CD76 – Pont de Brotonne – Surveillance des câbles 7AV et 8AV – Rapport de suivi 5 –06*2026*ind A.pdf,
 - 25P1648 – CD76 – Pont de Brotonne – Surveillance des câbles 7AV et 8AV – 08_2026.pdf,

- B07 Plans format DWG :
 - e-transmit_AVP_PRO,
 - e-transmit_DCE

Le candidat reconnaît avoir reçu et vérifié la totalité du dossier de consultation et ne pourra élever aucune contestation quant à l'absence d'une de ses pièces ou de son contenu, dès lors qu'il aura remis une offre.

Modification du dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation. Si, pendant l'étude de dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions du présent article sont applicables en fonction de cette nouvelle date. En cas de report de la date limite de réception des offres, l'acheteur devra procéder à la publication d'un avis de publicité rectificatif sur les mêmes supports que la publication initiale.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.mpe76.fr. À cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel sur le profil d'acheteur et s'assure de l'exactitude de son adresse mail.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents**

La remise des offres est subordonnée à une visite sur site obligatoire.

Une unique visite sur site est organisée le mercredi 18 novembre 2026 à **9h30 à Parking poids lourds, giratoire rive gauche, au Pont de Brotonne**. (EPI/gilet de sécurité obligatoire).

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement**

Le marché sera attribué à une entreprise ou à un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes**

Les **variantes à l'initiative des candidats** sont autorisées dans les conditions suivantes :

Les variantes peuvent porter sur tous les points, sauf ceux énumérés ci-dessous :
- Modification du tracé de précontrainte,
- La nature des câbles de précontrainte (torons clairs obligatoire),
- La modification de l'effort total dans le câble au-delà de 90% de la valeur initiale,
- Bétons expérimentaux,
- La réparation de tout ou partie du câble,
- La dépose simultanée de deux câbles, la dépose du second câble n'est autorisée qu'après la repose du premier.

La réponse à la solution de base n'est pas obligatoire.

Le nombre de variantes n'est pas limité.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante proposée.
NOTA : Le candidat a la possibilité de s'affranchir de la réalisation des essais de convenance des dispositifs de détente s'il dispose de références sur l'utilisation en situation réelle des dispositifs de détente envisagés dans des conditions similaires à la présente opération. Le candidat devra dans ce cas, avoir fourni à l'appui de son offre une note de justification de la procédure de détente de câble envisagée, déjà utilisée et approuvée sur des opérations similaires. Cette note de justification est soumise à approbation du MOE et éventuellement de son AMO. L'acception des justifications apportées par le MOA dans le cadre de l'offre n'enlève en rien les responsabilités de l'entreprise, en cas de problème en phase d'exécution et de modification de

procédures nécessitant confirmation moyennant des essais, le candidat devra s'astreindre à réaliser, à sa charge, les essais de convenance tels que spécifiés dans le CCTP.

Dans le cas où les références du candidat ne permettent pas de justifier l'utilisation du dispositif de détente envisagé, ce dernier devra proposer dans le cadre de son offre finale un prix couvrant l'ensemble des frais des essais de convenance tels que spécifiés dans le présent article.

- **Contenu des plis et conditions de participation**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Documents	Descriptifs
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Économie ou équivalent) https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Économie ou équivalent) https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Ou Document Unique Marché Européen (DUME)	Document unique de marché européen (DUME disponible sur le site du Ministère de l'Économie et le profil acheteur MPE76) https://dume.chorus-pro.gouv.fr
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, suivant la date de création de l'entreprise.
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles ASQPE (Association pour la Qualification de la Précontrainte et des équipements des ouvrages de bâtiment et de génie civil) ou équivalent. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).
Références Travaux de remplacement de câbles de précontrainte sur ouvrages existants	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
AIPR	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux de l'encadrant et de l'opérateur affectés à la réalisation du marché.
Autres justificatifs	
Capacités professionnelles, techniques et financières sous-traitants	Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit (DC4 ou équivalent) du ou des sous-traitants mentionnant l'ensemble des informations précisées à l'article R.2193-1

Documents	Descriptifs
	du Code de la commande publique ainsi qu'une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Les documents demandés au présent article pour les candidats, excepté le DC1, doivent être fournis pour chaque membre du groupement le cas échéant.

La plateforme de dématérialisation MPE76 dispose d'un espace numérique de stockage sécurisé intitulé « coffre-fort électronique ». Cet espace est ouvert aux entreprises, et permet d'y déposer les pièces relatives à la candidature.

Il est fortement conseillé aux candidats d'utiliser le coffre-fort électronique de la plateforme MPE76 (disponible sur le compte de l'entreprise). Le coffre-fort électronique du compte entreprise de la plateforme MPE76 permet au candidat de ne pas fournir à nouveau les mêmes pièces toujours valables dans le cadre d'une autre consultation lancée sur la plateforme MPE76.

- **L'offre des candidats est composée des documents suivants**

Documents	Descriptifs
Acte d'engagement	L'acte d'engagement dûment complété.
Bordereau de prix unitaires	Le Bordereau de prix unitaires dûment complétés pour chacun des prix, sans modification, au format Word.
Détail estimatif	Le détail estimatif dûment complétés pour chacun des prix, sans modification, au format Excel.
Dossier technique	Le dossier technique comprenant le mémoire technique, le mémoire environnemental et le mémoire social justifiant des dispositions que le candidat propose pour la réalisation des prestations dans le respect de la réglementation en vigueur reprenant les éléments indiqués au cadre du dossier technique.
Sous-détail de prix	Les sous-détail de prix concernant les prix n n°107, 107.1, 108, 109, 110, 113,114, 116, 203, 301, 301.1, 304 et 411.
Récépissé de visite	Récépissé de visite complété et signé

Dans le cas où le candidat présenterait plusieurs offres variantes, chacune de ces dernières serait composée des documents suivants :

- Acte d'engagement par variante,
- Compléments apportés au CCTP relatifs à chaque variante proposée,

- Bordereau des prix unitaires par variante,
- Détail Estimatif par variante,
- Compléments apportés au dossier technique de chaque variante,
- Sous-détail de prix substitués par variante.

Les candidats doivent apporter au mémoire technique les prescriptions techniques concernant les variantes si nécessaire.

Modalités de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr.

Les plis remis autrement que par voie électronique seront déclarés irréguliers. Toutefois, le Département se réserve le droit de régulariser les plis déclarés irréguliers.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département de la Seine-Maritime
Direction des Routes
Service Marchés et Domaine Public
3 avenue du Grand Cours – BP 73
76101 ROUEN CEDEX 1

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil de l'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidatures**

1. Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature
2. Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché.

- **Critères de jugement des offres**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères et pondérations	Compléments
1. Prix (50 points)	Le prix sera apprécié au vu du montant total TTC du détail estimatif : Il sera noté sur 50 selon les règles suivantes : - L'offre la moins disante obtiendra la note de 50 ; - La note des autres offres sera calculée selon la formule suivante : Note = (montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre analysée) x 50
2. Valeur technique (40 points)	La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique conformément au cadre fourni, en fonction des sous-critères suivants : - Procédures d'exécution (28 points) - Gestion de la qualité (12 points)
3. Développement durable (10 points)	Le critère développement durable sera apprécié au regard du dossier technique conforme au cadre fourni et en fonction des sous-critères suivants : - Respect de l'environnement (5 points) - Insertion : Nombre d'heures d'insertion sociale proposé par le candidat en respectant le minimum imposé de 210 heures (5 points).

Notation de l'insertion sociale en volume d'heure :

Dans le cadre de l'exécution du marché, le titulaire devra réaliser au minimum 210 heures d'insertion sociale en faveur de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, accueil de stagiaires, etc.).

Toute offre proposant un volume d'heures d'insertion inférieur à ce minimum de 210 heures sera réputée ne pas respecter les exigences du marché et pourra être déclarée irrégulière.

Les heures d'insertion proposées au-delà du minimum exigé seront analysées et valorisées dans l'appréciation de la qualité de l'offre.

Le nombre d'heures le plus élevé obtiendra la meilleure note, soit 5/5, sous réserve qu'il soit supérieur ou égal à 210 heures. Les écarts de note seront proportionnels aux écarts d'heures proposées selon la formule suivante :

Note = (Nombre d'heures proposées par le candidat / Nombre d'heures le plus élevé) X 5

Notation globale :

La somme des notes pondérées par critère donnera une note globale par offre sur 100 points.
Les offres seront classées par ordre décroissant des notes ainsi obtenues.
L'offre la mieux classée sera retenue.

En cas de discordance constatée dans une offre, ce sont les prix du bordereau des prix unitaires qui prévaudront sur ceux du détail estimatif et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Régularisation des propositions**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier un nombre d'offres permettant d'échanger avec au moins 3 candidats.

Les candidats en seront avisés par écrit et les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur et/ou dans le cadre d'entretiens de négociation, organisés par l'acheteur. Dans ce cas, elles se dérouleront en présentiel (de visu) dans les locaux de l'acheteur ou, le cas échéant, à distance par visioconférence. Les échanges résultant de la négociation seront ensuite formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Documents à produire par l'attributaire

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Une attestation sur l'honneur (de moins de 3 mois) justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11, L.2341-1 et L.2341-5 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (attestation présente dans le DC1).
Numéro unique d'identification SIREN	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
RIB	Relevé d'identité bancaire
Travailleur étranger/Travailleur détaché	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre ces documents au stade de dépôt de leur offre.

Par ailleurs, et conformément à l'article R2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.mpe76.fr**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rouen
53, avenue Gustave Flaubert
CS 50 500
76000 ROUEN
Téléphone : 02.35.58.35.00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Site internet : http://rouen.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@seinemaritime.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021 dans son édition en vigueur à la date de consultation